

Plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide au Sénégal 2008-2010

**Appropriation, harmonisation, alignement,
gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle**

Déclaration de partenariat

Le Gouvernement du Sénégal et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont déterminés à prendre des actions appropriées et adéquates pour rendre plus efficace l'aide au développement et accompagner le pays dans la mise en œuvre de sa Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (2006-2010) pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2015.

Ils reconnaissent que parallèlement à l'augmentation du volume de l'aide et des autres ressources de développement, il est également important d'accroître de manière substantielle l'efficacité de l'aide afin d'améliorer les performances en matière de développement et l'impact sur les populations.

Avec l'actuel plan d'action pour l'efficacité de l'aide, ils entendent placer « la Déclaration de Paris » de mars 2005 issue du deuxième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide dans le contexte du Sénégal.

La présente déclaration de partenariat porte sur la mise en œuvre de ce plan d'action, élaboré et finalisé dans un esprit de responsabilité, de respect et de support mutuels. Les activités retenues reflètent les ambitions et les principes de la Déclaration de Paris et se fondent sur les expériences et initiatives en cours au Sénégal en matière de politiques de développement.

Le Gouvernement et les PTF cherchent ainsi à augmenter l'impact de l'aide par le renforcement des processus d'appropriation des politiques de développement, la conduite des réformes budgétaires et financières, le renforcement des capacités et l'encouragement à l'alignement sur les priorités et systèmes nationaux, ainsi que l'harmonisation des procédures des PTF. Ils souhaitent également favoriser un dialogue renforcé entre les divers acteurs selon les principes de responsabilité mutuelle ainsi qu'une coopération qui répondrait aux exigences d'une gestion axée sur les résultats.

La mise en œuvre de ce plan d'action impliquera l'ensemble des parties prenantes interpellées par la problématique de l'efficacité de l'aide, le Gouvernement, les PTF, mais également la société civile, le secteur privé, les élus et les institutions de l'Etat.

Placé sous le leadership du Gouvernement, le présent plan d'action fera l'objet d'un suivi régulier et conjoint, d'une part à un haut niveau politique, et d'autre part à un niveau technique. Les modalités de ce suivi seront déterminées par le Gouvernement en accord avec les parties prenantes.

Cette Déclaration de partenariat ne constitue pas un document juridique de nature à lier ses adhérents, mais une vision volontariste partagée entre le Gouvernement et les PTF afin d'augmenter l'efficacité de l'aide au Sénégal. A ce titre, le Gouvernement et les PTF œuvreront pour la prise des décisions adéquates et pour rendre disponibles les ressources, connaissances et capacités nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les objectifs et les activités du plan d'action pour l'efficacité de l'aide au Sénégal 2008-2010

	<p>APPROPRIATION Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement</p>
<p>1</p>	<p>Le Sénégal dispose d'une stratégie de développement opérationnelle, notamment bien reflétée dans le processus budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Poursuivre la formulation ou l'actualisation des politiques et stratégies sectorielles basées sur le DSRP II (sous-tendant les CDSMT) dans des secteurs dépourvus 1.2. Renforcer la mise en cohérence entre le DSRP, les CDMT et les budgets 1.3. Améliorer et étendre le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du CDMT/CDSMT et renforcer l'adhésion des PTF à ce processus 1.4. Accélérer l'opérationnalisation du dispositif institutionnel participatif de suivi de la mise en œuvre du DSRP-II 1.5. Réaliser la revue annuelle conjointe de mise en œuvre du DSRP incluant le point sur la mise en œuvre de ce plan d'action et de l'Arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires (ACAB) 1.6. Actualiser et finaliser les indicateurs du DSRP II pour donner une base fiable au dispositif de suivi

	<p>ALIGNEMENT Les donneurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires</p>
2	<p>Les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés du Sénégal sont renforcés</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1. Actualiser le programme des réformes budgétaires et financières sur la base de l'évaluation du PEFA 2.2. Poursuivre la déconcentration de l'ordonnancement au niveau des Ministères techniques 2.3. Publier mensuellement les situations d'exécution budgétaire 2.4. Produire les comptes de gestion Etat 2.5. Transmettre les projets de Lois de règlement à la Cour des Comptes 2.6. Renouveler l'exercice PEFA 2.7. Limiter les dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles 2.8. Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation du système de passation des marchés publics suivant les indicateurs de l'OCDE/DAC-BM [<i>dans le cadre de la Déclaration de Paris</i>] 2.9. Mettre en place les cellules de passation des marchés 2.10. Parachever la mise en place et rendre fonctionnelle l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) 2.11. Elaborer et mettre en œuvre un plan global de formation sur les marchés publics 2.12. Mettre en place et rendre fonctionnels les services déconcentrés de la Direction centrale des Marchés publics (DCMP) 2.13. Réaliser des audits périodiques sur les marchés passés par les agences et autres fonds 2.14. Réaliser l'audit <i>a posteriori</i> des marchés publics à la suite de la clôture de chaque gestion budgétaire 2.15. Réaliser et mettre à jour régulièrement le portail électronique des marchés publics 2.16. L'Etat et les PTF s'engagent à appuyer les réformes budgétaires et financières
3	<p>Les apports d'aide des bailleurs sont alignés sur les priorités nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Elaborer et adopter une politique nationale de l'aide, indiquant pour l'ensemble des bailleurs (OCDE ou non) les principales règles communes à suivre dans leur coopération avec le Sénégal 3.2. Mettre en place un système d'information pour la gestion de l'aide
4	<p>Les capacités du Sénégal à définir, conduire, piloter par les résultats et évaluer ses politiques et programmes sont renforcées par un appui coordonné des bailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.1 Faire le diagnostic des programmes de renforcement des capacités 4.2. Elaborer et adopter un document de politique nationale en matière de renforcement des capacités prenant en compte les dimensions spécifiques : sectorielle, régionale/locale, thématique 4.3 Inclure tout programme de renforcement des capacités financés par les PTF dans un cadre harmonisé défini par le document de politique nationale

5	<p>Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés sont utilisés de façon croissante par les bailleurs</p> <p>5.1 Etudier les obstacles qui s'opposent à l'utilisation des systèmes nationaux par les PTF et proposer des solutions</p> <p>5.2. Informer, sensibiliser et former les PTF sur les procédures de l'Etat y inclus le système des marchés publics</p> <p>5.3. Promouvoir l'aide budgétaire</p> <p>5.4. Promouvoir l'approche programme</p>
6	<p>Le nombre d'unités de gestion de projet /programme parallèles des projets et programmes (UGPP) sur l'aide est réduit</p> <p>6.1. Définir l'unité parallèle de gestion de projet/programme d'aide (UGP)</p> <p>6.2. Procéder à un inventaire externe des Unités parallèles de gestion par secteur</p> <p>6.3. Etablir un plan de réduction progressive du nombre d'unités parallèles</p>
7	<p>Les bailleurs fournissent au gouvernement des informations précises sur leurs prévisions de décaissements à horizon 2010 pour la mise en œuvre effective du DSRP II</p> <p>7.1. Elaborer un canevas précisant le type d'information budgétaire à fournir par les PTF</p> <p>7.2. Transmettre régulièrement au MEF les prévisions pluriannuelles de décaissement avant l'élaboration du budget</p> <p>7.3. Respecter les calendriers prévisionnels de décaissement compte-tenu des conditionnalités</p> <p>7.4. Renforcer et innover en matière d'intervention conjointe et de cadres de concertation entre le Gouvernement et les PTF, notamment par l'élaboration de Stratégies d'Assistance Pays (SAP) conjointes</p>
8	<p>L'aide apportée au Sénégal est davantage déliée</p> <p>8.1. Faire le diagnostic de l'aide liée au Sénégal</p> <p>8.2. Etablir conjointement un plan de réduction de l'aide liée</p>
9	<p>Les procédures et dispositifs communs sont de plus en plus utilisés au niveau national dans la planification, le suivi, le financement, l'évaluation et le reporting</p> <p>9.1. Réaliser un diagnostic conjoint des approches programmes et des obstacles freinant leur adoption</p> <p>9.2. Poursuivre et améliorer l'élaboration des approches programmes</p> <p>9.3. Mettre en œuvre l'ACAB tout en poursuivant les efforts pour l'adhésion d'autres PTF</p> <p>9.4. Procéder à l'état des lieux et à l'harmonisation des systèmes de reporting et de suivi-évaluation utilisés par les PTF au niveau des secteurs et les harmoniser</p>

10	<p>Augmentation du nombre de missions coordonnées et du nombre de travaux analytiques coordonnés</p> <ul style="list-style-type: none"> 10.1. Définir des règles en matière de missions 10.2. Etablir un calendrier prévisionnel des missions et identifier l'ensemble des missions pouvant être réalisées conjointement 10.3. Mettre en ligne des calendriers de missions [site Web créé au point 3] et les maintenir à jour 10.4. Elaborer un calendrier prévisionnel pluriannuel des travaux analytiques [2009-2010] par secteur (dont les travaux conjoints)
<p>GESTION AXEE SUR LES RESULTATS Gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats</p>	
11	<p>Le gouvernement dispose des outils et des compétences pour piloter ses ressources dans une logique de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> 11.1. Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes en matière de Gestion axée sur les résultats (GAR) 11.2. Réaliser les revues annuelles sectorielles et la revue annuelle conjointe du DSRP selon le calendrier arrêté afin de permettre la prise en compte des incidences sur la préparation du budget 11.3. S'accorder sur l'utilisation des indicateurs dérivés du DSRP et des politiques sectorielles pour l'appui budgétaire, l'aide-programme et l'aide-projet
<p>RESPONSABILITE MUTUELLE Les donneurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement</p>	
12	<p>Le gouvernement et les bailleurs sont mutuellement responsables de l'efficacité de l'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> 12.1. Mettre en place un secrétariat technique restreint pour le suivi régulier de la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'efficacité de l'aide 12.2. Assurer un suivi technique et politique régulier de la mise en œuvre du Plan d'Action 12.3. Organiser une évaluation indépendante de la mise en œuvre du plan d'action pour l'efficacité de l'aide (en relation avec les enquêtes futures sur la DP) 12.4. Partager les expériences, les bonnes pratiques, etc. aux niveaux international, régional et sous-régional 12.5. Elaborer un rapport annuel sur l'efficacité de l'aide au Sénégal

Matrice du Plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide au Sénégal 2008-2010

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
I. APPROPRIATION (1)						
1. Le Sénégal dispose d'une stratégie de développement opérationnelle, notamment bien reflétée dans le processus budgétaire [Indicateur 1 : Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles]	note C	note B	1.1. Poursuivre la formulation ou l'actualisation des politiques et stratégies sectorielles basées sur le DSRP II (sous-tendant les CDSMT) dans des secteurs dépourvus	DGP (en collaboration avec DCEF, DGF, CSPLP et Ministères techniques)	Nombre de politiques et de programmes sectoriels articulés au DSRP disponibles	Action continue
			1.2. Renforcer la mise en cohérence entre le DSRP, les CDMT et les budgets	DGF/DCEF	Taux de prise en compte du PAP dans le budget	Action continue
			1.3. Améliorer et étendre le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du CDMT/CDSMT et renforcer l'adhésion des PTF à ce processus	DGF et PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Part du budget national sous CDSMT • Taux de ressources extérieures prises en compte dans les CDMT • Nombre de PTF adhérant à ce processus 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 Ministères en 2008 • La suite à déterminer à partir de mai 2008
			1.4. Accélérer l'opérationnalisation du dispositif institutionnel participatif de suivi de la mise en œuvre du DSRP II	CSPLP	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif institutionnel fonctionnel aux niveaux central, sectoriel et décentralisé • Régularité des réunions des organes du dispositif institutionnel 	Calendrier indicatif global établi pour l'année 2008 disponible
			1.5. Réaliser la revue annuelle conjointe de mise en œuvre du DSRP incluant le point sur la mise en œuvre de ce plan d'action et de l'Arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires (ACAB)	CSPLP	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle conjointe du DSRP effectuée • Revue annuelle de l'ACAB réalisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2008 puis action continue • Action continue dans le cadre du calendrier ACAB
			1.6. Actualiser et finaliser les indicateurs du DSRP II pour donner une base fiable au dispositif de suivi	CSPLP	Matrice des indicateurs complétée et validée	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2008 puis action continue • Action continue dans le cadre du calendrier ACAB

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier	
II. ALIGNEMENT (2-8)							
<p>2. Les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés du Sénégal sont renforcés</p> <p>[Indicateur 2a : Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques]</p> <p>[Indicateur 2b : Des systèmes nationaux fiables de Passation des marchés]</p>	note 3.5	note 4.0	<p>2.1. Actualiser le programme des réformes budgétaires et financières sur la base de l'évaluation du PEFA</p> <p>2.2. Poursuivre la déconcentration de l'ordonnancement au niveau des Ministères techniques</p> <p>2.3. Publier mensuellement les situations d'exécution budgétaire</p> <p>2.4. Produire les comptes de gestion Etat</p> <p>2.5. Transmettre les projets de Lois de règlement à la Cour des Comptes</p> <p>2.6. Renouveler l'exercice PEFA</p> <p>2.7. Limiter les dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles</p>	<p>PCRB</p> <p>MEF (DGF) en collaboration avec les Ministères techniques</p> <p>DGF</p> <p>DGCT</p> <p>DGF</p> <p>PCRB</p> <p>DGF/DGCT</p>	<p>Plan d'action validé et disponible</p> <p>Nombre de Ministères sous déconcentration</p> <p>Situations mensuelles d'exécution du budget disponibles sur le site web du MEF</p> <p>[Calendrier provisoire dans le cadre de l'ISPE]³</p> <p>[Calendrier provisoire dans le cadre de l'ISPE]</p>	<p>Mai 2008</p> <p>9 en 2008 11 en 2010</p> <p>Action continue</p> <p>Action continue</p> <p>Action continue</p> <p>Action continue</p> <p>2010</p> <p>Action continue</p>	
						<ul style="list-style-type: none"> Comptes de gestion 2006 transmis à la Cour des Comptes Comptes de gestion 2007 transmis à la Cour des Comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Jun 2008 Décembre 2008
						<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi de règlement 2004 transmis à la Cour des Comptes Projets de lois de règlement 2005 et 2006 transmis à la Cour des Comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Jun 2008 Décembre 2008
						Exercice PEFA renouvelé en 2010	
						Veiller à ne pas dépasser 30 milliards FCFA par an	

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
	[L'évaluation du système de passation des marchés publics avec l'OCDE permettra de fournir une note de base]	[Préciser de combien une fois comme la note de base]	2.8. Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation du système de passation des marchés publics suivant les indicateurs de l'OCDE/DAC-BM [dans le cadre de la Déclaration de Paris] 2.9. Mettre en place les cellules de passation des marchés 2.10. Parachever la mise en place et rendre fonctionnelle l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) 2.11. Elaborer et mettre en œuvre un plan global de formation sur les marchés publics 2.12. Mettre en place et rendre fonctionnels les services déconcentrés de la Direction centrale des Marchés publics (DCMP) 2.13. Réaliser des audits périodiques sur les marchés passés par les agences et autres fonds 2.14. Réaliser l'audit <i>a posteriori</i> des marchés publics à la suite de la clôture de chaque gestion budgétaire 2.15. Réaliser et mettre à jour régulièrement le portail électronique des marchés publics	ARMP et DCMP DCMP en relation avec les autorités contractantes PM et ARMP ARMP et DCMP DCMP (PCRBF) ARMP ARMP DCMP	Rapport d'évaluation du SPMP du Sénégal approuvé Cellules sont mises en place et fonctionnelles ARMP installée et fonctionnelle • Plan de formation sur les marchés publics disponible • Nombre d'acteurs de la commande publique formés (DCMP, ARMP et autres) Services déconcentrés de la DCMP fonctionnels Rapports périodiques Rapports d'audit disponibles et publiés Portail sur les marchés publics du Sénégal opérationnel et fournissant des informations à jour	2008 Avant fin décembre 2008 Fonctionnelle avant fin décembre 2008 • Juin 2008 • Fin 2009 Fonctionnels avant fin décembre 2008 A partir de 2008 • 2007 : audit 2004 • 2008 : audits 2005 et 2006 • 2009 : audit 2007 Action continue

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
			2.16. L'Etat et les PTF s'engagent à appuyer les réformes budgétaires et financières	MEF et PTF	<ul style="list-style-type: none"> Les gaps de financement des réformes sont résorbés Appuis techniques et financiers disponibles et mobilisables à temps 	Action continue
3. Les apports d'aide des bailleurs sont alignés sur les priorités nationales <i>85% cible globale pour 2010</i>	89%	95%	3.1. Elaborer et adopter une politique nationale de l'aide, indiquant pour l'ensemble des bailleurs (OCDE ou non) les principales règles communes à suivre dans leur coopération avec le Sénégal	DCEF	<ul style="list-style-type: none"> Document de Politique nationale d'aide disponible Directives et recommandations du document de Politique nationale effectivement appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> Au plus tard le 15 Novembre 2008 Action continue
[Indicateur 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales]			3.2. Mettre en place un système d'information pour la gestion de l'aide	DCEF	<ul style="list-style-type: none"> Système d'information fonctionnel L'information sur les ressources extérieures régulièrement mise à disposition par les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> 2009 Action continue
4. Les capacités du Sénégal à définir, conduire, piloter par les résultats et évaluer ses politiques et programmes sont renforcées par un appui coordonné des bailleurs	18%	[Préciser le niveau à atteindre sur la base du diagnostic]	4.1 Faire le diagnostic des programmes de renforcement des capacités	MEF (structure à préciser)	Etude diagnostique disponible	A déterminer
[Indicateur 4 : Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné] 50%			4.2. Elaborer et adopter un document de politique nationale en matière de renforcement des capacités prenant en compte les dimensions spécifiques : sectorielle, régionale/locale, thématique	MEF (structure à préciser)	Un document de politique nationale disponible	A déterminer
			4.3 Inclure tout programme de renforcement des capacités financés par les PTF dans un cadre harmonisé défini par le document de politique nationale	PTF	Programme de renforcement des capacités des PTF conforme au cadre harmonisé	Action continue

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
<p>5. Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés sont utilisés de façon croissante par les bailleurs</p> <p>[Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux (5a) de gestion des finances publiques (réduire l'écart 1/3) et (5b) de passation des marchés publics (réduire l'écart 1/3 pour les pays partenaires notés B)]</p>	23%	49%	<p>5.1 Etudier les obstacles qui s'opposent à l'utilisation des systèmes nationaux par les PTF et proposer des solutions</p> <p>5.2. Informer, sensibiliser et former les PTF sur les procédures de l'Etat y inclus le système des marchés publics</p>	<p>DCEF en collaboration avec DDI, PCRBF et des PTF</p> <p>DCEF, en collaboration avec la DGF, DCMF, DGCT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail mis en place Les recommandations du groupe de travail sont prises en compte dans le nouveau document de politique d'aide du Sénégal <p>Nombre de rencontres tenues et activités de sensibilisation menées</p> <p>Nombre de PTF informés et formés sur les procédures de l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> Juillet 2008 Novembre 2008 <p>Action continue</p>
	29%	<p>Note non disponible à l'indicateur</p> <p>2b : l'évaluation des systèmes de passation de marché permettra de fixer un objectif-cible réaliste</p>	<p>5.3. Promouvoir l'aide budgétaire</p> <p>5.4. Promouvoir l'approche programme</p>	<p>PTF et Gouvernement</p> <p>PTF et Gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de PTF qui font de l'appui budgétaire Accroissement de la part de l'aide budgétaire dans l'aide globale Augmentation du nombre de PTF adoptant l'approche programme Accroissement de la part de l'approche programme dans l'aide globale <p>Inventaire réalisé</p>	<p>Action continue</p> <p>Action continue</p>
<p>6. Le nombre d'unités de gestion de projet /programme parallèles des projets et programmes (UGPP) sur l'aide est réduit</p> <p>[Indicateur 6 : Renforcer les capacités en évitant les</p>	[Non disponible : base de référence non fiable]	[Préciser le niveau après l'inventaire]	6.1. Procéder à un inventaire externe des Unités parallèles de gestion par secteur	MEF (DDI) en relation avec DCEF, les Ministères techniques et les PTF		4 ^{ème} trimestre 2008

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
structures de mise en œuvre parallèles]			6.2. Définir l'unité parallèle de gestion de projet/programme d'aide (UGP)	MEF /DDI en relation avec DCEF et PTF	Définition adoptée	Mars 2009
			6.3. Etablir un plan de réduction progressive du nombre d'unités parallèles ⁴	MEF (DDI) en relation avec DCEF, les Ministères techniques et les PTF	Plan de réduction progressive du nombre d'unités parallèles établi	A définir sur la base des activités 6.1 et 6.2
	69%	85%	7.1. Elaborer un canevas précisant le type d'information budgétaire à fournir par les PTF	MEF (DCEF) en collaboration avec les PTF	Canevas disponible	Juin 2008
			7.2. Transmettre régulièrement au MEF les prévisions pluriannuelles de décaissement avant l'élaboration du budget	PTF	Canevas utilisé par les PTF	Action continue à partir de Juillet 2008
7. Les bailleurs fournissent au gouvernement des informations précises sur leurs prévisions de décaissements à horizon 2010 pour la mise en œuvre effective du DSRP II			7.3. Respecter les calendriers prévisionnels de décaissement compte-tenu des conditionnalités	PTF, MEF et Ministères techniques	Etat d'exécution des calendriers des décaissements fixés et respectés	Action continue
[Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible] [Réduire l'écart de moitié -]						

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités (ou Actions)	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
8. L'aide apportée au Sénégal est davantage déliée [Indicateur 8 : L'aide est non liée]	2004 : référence OCDE 86% = aide déliée [Données recueillies par le CAD/OCDE]	Niveau à déterminer après diagnostic	7.4. Renforcer et innover en matière d'intervention conjointe et de cadres de concertation entre le Gouvernement et les PTF, notamment par l'élaboration de Stratégies d'Assistance Pays (SAP) conjointes 8.1. Faire le diagnostic de l'aide liée au Sénégal 8.2. Etablir conjointement un plan de réduction de l'aide liée	MEF (DDI, DCEF et CSPLP), Ministères techniques et PTF MEF (DDI) en collaboration avec les PTF MEF et PTF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions conjointes Satisfaction mutuelle sur le niveau de dialogue Diagnostic disponible A déterminer d'ici décembre 2009 sur la base de l'étude	Action continue Mars 2009 2 ^{ème} semestre 2009
III. HARMONISATION (9-10)						
9. Les procédures et dispositifs communs sont de plus en plus utilisés au niveau national dans la planification, le suivi, le financement, l'évaluation et le reporting [Indicateur 9 : Utilisation de procédures ou de dispositifs communs]	59%	A déterminer après diagnostic	9.1. Réaliser un diagnostic conjoint des approches programmes et des obstacles freinant leur adoption 9.2. Poursuivre et améliorer l'élaboration des approches programmes 9.3. Mettre en œuvre l'ACAB tout en poursuivant les efforts pour l'adhésion d'autres PTF 9.4. Procéder à l'état des lieux et à l'harmonisation des systèmes de reporting et de suivi-évaluation utilisés par les PTF au niveau des secteurs et les harmoniser	DGP en rapport avec DGF, DCEF, Ministères Techniques et PTF DGP et Ministères techniques MEF (CSPLP) et PTF DDI et PTF	Diagnostic disponible (avec proposition de plan d'extension) Plan d'extension mis en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ACAB mis en œuvre Nombre de nouveaux PTF adhérent à l'ACAB Etat des lieux réalisé Plan d'harmonisation disponible et exécuté 	Décembre 2008 Action continue à partir de 2009 Action continue <ul style="list-style-type: none"> Décembre 2008 Premier semestre 2009

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
10a. Augmentation du nombre de missions coordonnées [Indicateur 10 : Encourager les analyses conjointes] [Indicateur 10a : Mission conjointes par pays] <i>40% des missions effectuées conjointement</i>	15%	[Préciser le niveau à atteindre en rapport avec les PTF]	10.1. Définir des règles en matière de missions	DCEF en collaboration avec les PTF	Règles en matière de mission définies	Travail à démarrer avant le 3 ^{ème} trimestre 2008
			10.2. Etablir un calendrier prévisionnel des missions et identifier l'ensemble des missions pouvant être réalisées conjointement	PTF en collaboration avec MEF/Ministères techniques	Calendrier des missions disponible	4ème trimestre de 2008
			10.3. Mettre en ligne des calendriers de missions [site Web créé au point 3] et les maintenir à jour	DCEF/MEF, Ministères techniques en collaboration avec les PTF	Calendrier arrêté et mis en ligne et régulièrement mis à jour sur le site web du MEF	1 ^{er} trimestre 2009
10b. Augmentation du nombre de travaux analytiques coordonnés/ [Indicateur 10b : Travaux analytiques par pays conjoints] <i>66% des travaux analytiques par pays effectués conjointement</i>	40%	[Préciser le niveau à atteindre en rapport avec les PTF]	10.4. Elaborer un calendrier prévisionnel pluriannuel des travaux analytiques [2009-2010] par secteur (dont les travaux conjoints)	PTF en collaboration avec MEF, Ministères techniques	Calendriers [2009-2010] des travaux analytiques disponibles et partagés	Décembre 2008
			IV. GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (11)			
11. Le gouvernement dispose des outils et des compétences pour piloter ses ressources dans une logique de résultat [Indicateur 11 : Cadres orientés vers les résultats]	2005 note C	note B	11.1. Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes en matière de Gestion axée sur les résultats (GAR)	A déterminer	A préciser	Action continue
			11.2. Réaliser les revues annuelles sectorielles et la revue annuelle conjointe du DSRP selon le calendrier arrêté afin de permettre la prise en compte des incidences sur la préparation du budget	MEF (DCEF et CSPLP) et Ministères techniques	Calendrier des revues établi, publié et respecté	Mai 2008 puis action continue

Objectif et indicateur de la DP	Situation de référence 2005 ¹	Objectif-cible 2010 ²	Activités [ou Actions]	Responsable(s)	Indicateur(s) de suivi	Calendrier
V. RESPONSABILITE MUTUELLE (12) 12. Le gouvernement et les bailleurs sont mutuellement responsables de l'efficacité de l'aide [Indicateur 12 : Responsabilité mutuelle]	Dispositif inexistant avant fin 2007	Tous les partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles	11.3. S'accorder sur l'utilisation des indicateurs dérivés du DSRP et des politiques sectorielles pour l'appui budgétaire, l'aide-programme et l'aide-projet	MEF (CSPLP et DGP), Ministères techniques et PTF	Listes d'indicateurs consensuels arrêtées pour le suivi et l'évaluation de la performance de ces différentes modalités de l'aide	A déterminer
			12.1. Mettre en place un secrétariat technique restreint pour le suivi régulier de la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'efficacité de l'aide	CSPLP en collaboration avec les différentes parties prenantes	Secrétariat technique opérationnel	Mai 2008
			12.2. Assurer un suivi technique et politique régulier de la mise en œuvre du Plan d'Action	Primature et MEF (CSPLP)	<ul style="list-style-type: none"> Réunions régulières du secrétariat technique Revue de la mise en œuvre du plan d'action lors des réunions trimestrielles avec le PM 	Action continue à partir de Mai 2008
			12.3. Organiser une évaluation indépendante de la mise en œuvre du plan d'action pour l'efficacité de l'aide (en relation avec les enquêtes futures sur la DP)	CSPLP et PTF (lead donors)	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation effectuée Nombre de PTF évalués 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les deux ans 2^{ème} semestre 2010
			12.4. Partager les expériences, les bonnes pratiques, etc. aux niveaux international, régional et sous-régional	CSPLP (Secrétariat technique)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités/informations mises en ligne sur le site web Nombre de bonnes pratiques et expériences partagées 	Action continue
12.5. Elaborer un rapport annuel sur l'efficacité de l'aide au Sénégal	MEF (DCEF) et PTF (PNUD)	Rapport annuel régulièrement produit	Calendrier à fixer en rapport avec le PNUD			

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ En référence à l'enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris qui a porté sur l'année 2005 et à laquelle ont pris part 34 pays partenaires

² Voir : « **CAD/OCDE .- Enquête 2006 de suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris Chapitres par pays : SENEGAL .- 2007** »

Les deux volumes de l'enquête 2006 du suivi de la Déclaration de Paris peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring

³ Initiative de Soutien à la Politique Economique (ISPE) avec le Fonds Monétaire International, Mémoire de la mission de mars-avril 2008.

⁴ Indicateur 6 : La réduction des Unités de gestion parallèles mènera soit à la mise en place des unités intégrées, soit à des unités au renforcement des structures de l'administration.

⁵ Ratios corrigés. A propos des ratios relatifs aux indicateurs 10a et 10b, le nombre total de missions coordonnées et celui des travaux analytiques coordonnés diffèrent de ceux observés dans l'enquête sur le terrain. En effet, ils ont été minorés dans le calcul des spécialistes du CAD/OCDE afin d'éviter une double comptabilisation ; c'est ainsi qu'ils ont appliqué à ces nombre des coefficients de pondération : cf. chapitre sur le Sénégal